



5, rue Pleyel
93200 St Denis



fgaac-cfdt@fgaac.org



www.fgaac-cfdt.fr



FGAAC-CFDT Officiel



Paris, le 25 juin 2026

MÉTÉO FRANCE A PLACÉ 72 DÉPARTEMENTS EN VIGILANCE ROUGE, UN NIVEAU JAMAIS ATTEINT !

Notre pays est actuellement confronté à un épisode de fortes chaleurs d'une ampleur et d'un niveau exceptionnel.

Face à ce deuxième épisode caniculaire après celui de mai, la FGAAC-CFDT multiplie les interventions au niveau national et local pour que la Direction respecte ses obligations :

- le 22 juin, la FGAAC-CFDT a été reçue par la Direction de la Sécurité dans le cadre de sa demande d'audience sur les fortes chaleurs ;
- le 23 juin, la FGAAC-CFDT a alerté le Président Castex sur la situation et les conditions extrêmement difficiles, dans lesquelles les conducteurs assurent la production ;
- le 24 juin, la FGAAC-CFDT a interpellé le DRH du Groupe Public SNCF lors du Comité Central du Groupe Public SNCF ;
- Le 24 juin, la CFDT Cheminots a transmis un courrier de mise en demeure à chaque Président de sociétés, pour leur rappeler les obligations légales qui s'imposent à eux ! ☹☹☹

LES DIFFÉRENTES ACTIONS DE LA FGAAC-CFDT ONT PERMIS QUE DES DIRECTIVES CLAIRES SOIENT ADRESSÉES AUX DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

FORTES CHALEURS : LA FGAAC-CFDT MULTIPLIE LES ACTIONS POUR PROTÉGER LES ADC !

DEPUIS PLUS DE 140 ANS LA FGAAC-CFDT
DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

*Mon syndicat professionnel en direct
sur mon téléphone ou ma tablette !*



Actus
Infos
Contacts



Accès aux simulateurs
FGAAC-CFDT

Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play



Téléchargez gratuitement l'application



EN CAS DE SITUATION DANGEREUSE POUR VOTRE SANTÉ, CONTACTEZ VOS REPRÉSENTANTS FGAAC-CFDT ET FAITES VALOIR VOTRE DROIT DE RETRAIT !

Lorsqu'un salarié pense qu'il se trouve dans une situation dangereuse pour sa santé ou sa sécurité, il peut en alerter son employeur et quitter son poste de travail ou refuser de le tenir, en invoquant son droit de retrait, qui est prévu par le Code du Travail.

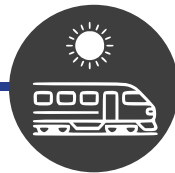
Si vous êtes confrontés à une telle situation, dans un dépôt, en gare, en ligne ou en RHR alertez immédiatement vos représentants FGAAC-CFDT, afin que des mesures soient prises. Vos représentants FGAAC-CFDT pourront également déposer un droit d'alerte et interpellier l'Inspection du Travail qui a le pouvoir de mettre en demeure la Direction !

➔ LA FGAAC-CFDT A ALERTÉ LA DIRECTION SUR PLUSIEURS SITUATIONS :



ABSENCE OU CLIMATISATION CABINE HS OU INSUFFISANTE :

➔ La FGAAC-CFDT a exigé que les locomotives et le matériel roulant ne possédant pas de climatisation cabine ou avec une climatisation HS ou insuffisante ne soient pas utilisés et soient remplacés par du matériel climatisé !



STATIONNEMENT DES RAMES ET DU MATÉRIEL :

➔ Sur certaines régions, du matériel roulant pourtant climatisé, est garé en plein soleil sans maintien de service.
➔ La FGAAC-CFDT a exigé que les rames soient maintenues en service ou préconditionnées et garées à l'ombre si possible.



ACCÈS AUX POINTS D'EAU ET AUX LOCAUX CLIMATISÉS :

➔ La FGAAC-CFDT a recensé des sites où les ADC n'ont pas accès à des locaux climatisés lors de leurs temps de pause, de coupure ou de battement et à de l'eau fraîche.
➔ La Direction doit corriger cette situation !



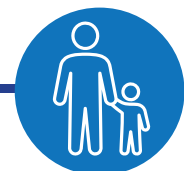
CONDITIONS DE REPOS LORS DES COUPURES ET DES RHR :

➔ Certains foyers ou hôtels sont surchauffés et ne permettent pas aux ADC de pouvoir se reposer en RHR.
➔ La FGAAC-CFDT a exigé que les ADC soient relocalisés vers des lieux de coupure et de RHR climatisés.



MISE EN PLACE DE PTA (PLANS DE TRANSPORT ADAPTÉ) :

➔ L'intensité de la canicule est telle, qu'elle nécessite de mettre en place des adaptations des plans de transport et de supprimer certains trains en journée afin de protéger les voyageurs et les agents.



PROBLÉMATIQUES LIÉES AUX GARDES D'ENFANT :

➔ La FGAAC-CFDT est aussi intervenue sur les problématiques liées aux fermetures des écoles.
➔ La Direction doit prendre en compte la situation particulière de certains agents n'ayant pas de solution mode de garde.